

E-MARQUE et CALENDRIER DES DEROGATIONS 2018/2019

Toutes les catégories et divisions jeunes et seniors sont concernées par l'e-marque, à l'exception du mini-basket (optionnel en U11 D1)

Les fichiers de sauvegarde des documents en .pdf devront être remis au coach de l'équipe visiteuse à sa demande sur clé USB en sa possession à la fin du match ou par mail sous 48h à sa demande également).

CALENDRIER DES DEROGATIONS 2018-2019

Pour les matchs de la rentrée à la toussaint – dérogations à saisir dès la sortie des championnats, soit pour le **26/09 pour les championnats jeunes et pour le 14/09 pour les championnats seniors**

Pour les matchs de la **toussaint à Noël** – dérogations à saisir pour le **19/10**

Pour les matchs de **Noël à Février** – dérogations à saisir pour le **28/12**

Pour les matchs de **Février à Avril** – dérogations à saisir pour le **08/02**

NB : plus tôt sont faites les dérogations et plus facile est la gestion des arbitres par la CDO. La CDO ne peut s'engager à nommer des arbitres sur vos rencontres moins de 2 semaines avant celles-ci.

